

**Le virus n'est
plus une menace.
Laissons les
mesures Covid-19
derrière nous.**

**Le moment est venu de dire NON
à un climat de peur qui est devenu
plus malsain que le virus.**



28min.ch

Votation fédérale du 18 juin 2023

Brochure d'information citoyenne

« L'immunité populationnelle est maintenant proche de 100 %. La probabilité de faire un Covid sévère est probablement faible pour la majorité de la population. »

Etude SérocoVid — Unisanté¹

« La pandémie de Covid-19 ressemble aux pandémies précédentes. Elle va sans doute également finir par devenir endémique et se manifester sous la forme d'un virus saisonnier. »

Fonds national suisse²

**Aidez-nous à rétablir la vérité
par un geste simple**

Notre engagement citoyen ne bénéficie d'aucun soutien financier associatif ou politique. Merci mille fois de votre générosité si vous souhaitez contribuer aux frais de graphisme, d'impression et de diffusion.

28min.ch/soutien

Ce document a été rédigé par un collectif citoyen. Les informations qu'il contient sont vérifiables et sourcées. Il est disponible sur notre site au téléchargement en PDF. Tweetez, facebookez, partagez. Et surtout, allez voter.

Faisons le choix du cœur. Pas celui de la peur.

Alors que la situation d'urgence est terminée, il est temps de :

- **restaurer l'ordre juridique ordinaire qui est garant des libertés individuelles et du bien-être collectif,**
- **rendre leur avenir aux jeunes,**
- **reconstruire l'unité du pays,**
- **soutenir celles et ceux qui ont subi des atteintes.**

**Voici les vraies priorités de santé publique.
Le 18 juin 2023, votons NON à la
prolongation de la loi Covid-19.**

Les autorités veulent prolonger la loi Covid-19. Le cadre juridique ordinaire est toutefois suffisant pour faire face à une nouvelle épidémie.

En cas de menace sanitaire, le droit de nécessité³ ainsi que la loi sur les épidémies⁴ (LEp) répondent aux principes de précaution comme aux besoins d'urgence. Ces deux textes donnent aux autorités toute la latitude d'action requise. La LEp prévoit que les maladies transmissibles soient surveillées ; elle autorise la création de tous les cadres organisationnels, professionnels et financiers voulus ; elle fixe le partage des responsabilités entre Confédération et cantons ; elle règle les entrées sur le territoire. Faut-il vraiment ceinture et bretelles ?

Les autorités affirment qu'un nouveau variant dangereux pourrait surgir. La science penche pour le contraire.

Selon la science de l'épidémiologie évolutive, le virus tendra probablement vers une virulence moindre⁵. Depuis plus d'un an, la situation mondiale est caractérisée par la dominance du variant Omicron, dont l'agressivité est faible⁶. Nous devons apprendre à vivre avec lui, tout comme nous côtoyons en permanence des pathogènes potentiellement létaux sans pour autant qu'un cadre juridique spécifique à chacun d'eux ait été élaboré.

Les autorités veulent connaître la charge des hôpitaux. L'ordonnance sur le Service sanitaire coordonné l'oblige déjà.

Les données de la charge hospitalière sont enregistrées au sein du système d'information du Service sanitaire coordonné⁷ (SSC), une entité rattachée à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Ses tâches sont réglées par une ordonnance⁸ qui précise que le SSC peut établir « un aperçu actuel d'ensemble de toutes les ressources disponibles dans le système de santé en Suisse ». En cas de nécessité, elle oblige les hôpitaux publics et privés à une coordination nationale « dans le but d'offrir à tous les patients en tout temps les meilleurs soins possibles ». Pour satisfaire à cet objectif, l'occupation de chaque institution de santé doit forcément être connue. La loi Covid-19 n'apporte rien de plus.

« Si une situation exceptionnelle a pu donner lieu à une législation exceptionnelle violant les droits fondamentaux des citoyens, une telle législation d'exception n'a pas à être maintenue au seul motif qu'une telle exception pourrait à nouveau se produire. Admettre le contraire reviendrait à faire de l'exception, la règle, ce qui est totalement irrationnel et contraire à l'idée même de la loi. »

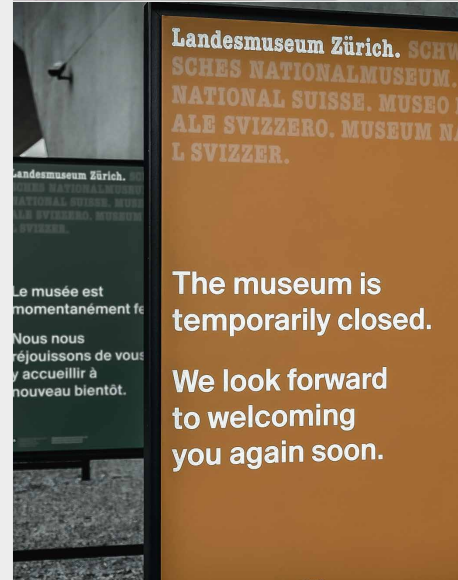
M^e Jacques Schroeter, avocat et notaire

Les autorités affirment que le certificat Covid pourrait reprendre du service lors du passage aux frontières. Rien n'est moins sûr. Les pays ont compris leur leçon.

Le certificat Covid était fondé sur l'idée que le vaccin protégeait de l'infection et de la transmission. On se rappellera qu'Alain Berset avait même clamé haut et fort sur la télévision suisse alémanique, le 27 octobre 2021, qu'« avec le certificat, on peut montrer qu'on n'est pas contagieux »⁹. Chacun sait maintenant que cette croyance était erronée et que le sésame électronique a contribué à la dissémination du virus en autorisant le transport de voyageurs contaminés. Le Conseil fédéral laisse malgré tout entrevoir la réactivation possible du certificat aux frontières.

En cas d'urgence, les pays seront plutôt enclins à suivre les directives de l'Organisation mondiale de la Santé : favoriser l'évaluation des risques¹⁰ et non le statut vaccinal. Les destinations se tourneront davantage vers des attestations récentes de test négatif, comme l'a fait l'Allemagne en fin de pandémie. Soulignons également que le règlement établissant le certificat Covid numérique de l'Union européenne sera en principe abrogé le 30 juin 2023, sauf nouvelle prolongation décidée par le Conseil de l'UE.

Les mesures ont fait plus de dégâts que le virus.
Faisons le choix du cœur. Pas celui de la peur.



Les autorités veulent ressusciter l'application SwissCovid, un flop magistral qui aura coûté 12 millions aux contribuables.

Selon une étude de Swiss Medical Weekly¹¹, moins de 20 % des clients mobiles ont fait usage de SwissCovid au plus fort de la pandémie. Des ratages techniques¹², des problèmes d'installation, l'absence de bénéfices perceptibles ou des questionnements légitimes en lien avec le respect de la vie privée ont rebuté la population. Dès la prédominance du variant Omicron, la propagation de la maladie était trop rapide pour que l'application demeure utile¹³. En cas de réactivation, elle ne servirait vraisemblablement à rien. Des adaptations seraient nécessaires, ce qui demanderait du temps et de l'argent.

Les autorités veulent importer de nouveaux médicaments pour les personnes gravement malades. C'est déjà possible, hors loi Covid.

L'Ordonnance sur les autorisations dans le domaine des médicaments¹⁴ (OAMéd) prévoit toutes les exceptions utiles. Selon Swissmedic (autorité d'autorisation et de surveillance des produits thérapeutiques), cela signifie « que des patients peuvent être traités en dehors d'un essai clinique avec un produit qui n'a pas encore été autorisé. » Le Conseil fédéral peut donc, sans recours à la loi Covid-19, proposer des thérapies alternatives.

Les autorités veulent poursuivre un ambitieux programme de recherche. Pas de chance, il est déjà moribond aux trois quarts.

L'OFSP (Office fédéral de la santé publique) a signé des contrats de recherche avec quatre firmes pharmaceutiques pour un montant total d'environ 27 millions de francs suisses¹⁵. L'objectif visait à développer de nouveaux médicaments contre le Covid, pour une mise sur le marché fin 2022. Deux projets ont été interrompus, faute de résultats¹⁶. La troisième entreprise a suspendu son étude clinique... par manque de patients¹⁷. Le quatrième laboratoire bénéficie d'un crédit de 25 millions d'euros de la Banque européenne d'investissement (BEI). Il est à l'aise jusqu'au troisième trimestre 2024 d'après son propre communiqué¹⁸ et n'a donc, selon toute vraisemblance, aucun besoin de l'argent de nos impôts. Ce programme de recherche — que le Parlement a prolongé d'une année — est moribond aux trois quarts. Il pourrait être clôturé sans regret.

Quelques autres bonnes raisons de voter NON.

ARGENT GASPILLÉ L'administration fédérale a acheté 61 millions de doses de vaccins, soit 7 injections par personne! La grande partie va finir à la poubelle. Plusieurs milliards d'argent des contribuables aussi¹⁹. 13,5 millions de doses de vaccins sont encore en commande cette année, malgré le stock actuel.

ALARMISME EXAGÉRÉ Selon l'épidémiologiste le plus cité au monde, le professeur John Ioannidis de l'Université de Stanford, la létalité naturelle du virus pour les personnes de moins de 70 ans non vaccinées est en moyenne de 0,095 %. Sa méta-analyse²⁰ parue en janvier 2023 prend en compte 31 études dans 29 pays. Le taux de survie pour la plupart des gens malades était donc de 99,905 %.

MASQUES PEU PROTECTEURS Daniel Koch, l'ancien « Monsieur Coronavirus », a admis que l'usage des masques en population générale ne reposait que sur peu d'évidence scientifique²¹. Un manque d'efficacité confirmé par une méta-analyse publiée au sein de la très sérieuse revue médicale Cochrane en janvier 2023²².

TRANSPARENCE BIEN OPAQUE L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a publié les contrats passés avec les firmes pharmaceutiques. La composition du vaccin, le prix de la dose, les conditions de rétractation ou encore les clauses en lien avec d'éventuels effets indésirables ont été noircis et rendus illisibles²³. L'OFSP se retranche derrière le secret des affaires.

CORONA LEAKS L'ancien porte-parole d'Alain Berset a transmis des informations confidentielles en continu à un grand groupe de presse durant la crise²⁴, avant même que le Conseil fédéral n'en ait eu connaissance. Une connivence entre le pouvoir et les médias qui interroge.

MANQUE D'AUTOCRITIQUE Toujours pas de commission d'enquête extraparlamentaire indépendante²⁵ pour faire le bilan social, sanitaire et économique des mesures prises. Les autorités n'ont visiblement rien à apprendre des trois dernières années.

Les autorités veulent protéger les travailleuses et les travailleurs. La loi sur le travail le fait déjà très bien.

Les travailleuses et les travailleurs sont parfaitement protégé-e-s par la loi sur le travail²⁶ (LTr). Elle stipule que « l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la santé physique et psychique des travailleurs ». Le simple bon sens suffit, par ailleurs, pour comprendre qu'un employeur mettra tout en œuvre pour éviter que ses équipes ne tombent malades, en raison des risques économiques qui pèsent sur son entreprise : les assurances perte de gain ne démarrent souvent qu'après un mois d'absence et la baisse de productivité s'ajoute aux salaires qui doivent être payés.

Les autorités veulent pouvoir restreindre le passage de nos frontières. La loi sur les épidémies le permet déjà.

La loi fédérale sur les épidémies (LEp)⁴ comprend un arsenal de mesures protégeant le territoire contre l'importation de maladies transmissibles, comme la présentation d'un certificat vaccinal international, la soumission obligatoire à un examen médical ou le placement en quarantaine. Quant à une interdiction d'entrée sur le territoire, elle « n'est pas efficace pour supprimer la propagation internationale » et « peut décourager la notification transparente et rapide des variants émergents préoccupants », selon l'Organisation mondiale de la Santé¹⁰.

Les autorités veulent contrôler les personnes venant de l'étranger, mais pas les 340 000 frontaliers et frontaliers. Est-ce vraiment cohérent ?

Les autorités veulent vérifier que les personnes provenant d'un territoire étranger ne soient pas porteuses du virus, mais elles envisagent de laisser entrer quotidiennement sur notre sol 340 000 frontaliers et frontaliers, sans aucune mesure particulière. Il n'y a que deux conclusions possibles. Ou les autorités, sous la pression des milieux économiques, font preuve d'une exception risquée pour la population suisse, ou il s'agit de l'aveu criant que le Covid n'a jamais été si dangereux. Faites votre choix.

Références

¹ Etude SérocoViD – Centre universitaire de médecine générale et santé publique Unisanté
<https://serocovid.unisante.ch>

² La pandémie de Covid-19 nous prépare aux futures crises – Fonds national suisse
<https://www.snf.ch/fr/DezskzwyHyZDeOzY/news/la-pandemie-de-covid-19-nous-prepare-aux-futures-criSES>

³ Droit de nécessité
<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/047182/2006-01-30/>

⁴ Loi sur les épidémies
<https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/2015/297/20170101/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-2015-297-20170101-fr-pdf-a.pdf>

⁵ Épidémiologie évolutive des maladies infectieuses – F. Débarre et S. Gandon – page 16
https://www.normalesup.org/~fdebarre/papiers/Debarre-Gandon_2008.pdf

⁶ Hospitalisations Covid en Suisse
<https://www.covid19.admin.ch/fr/hosp-capacity/icu>

⁷ Service sanitaire coordonné
<https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/ksd.html>

⁸ Ordonnance sur le Service sanitaire coordonné
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2005/345/fr>

⁹ Alain Berset est-il allé trop loin dans sa promotion fougueuse des vaccins? – Resilients.tv
<https://resilients.tv/4-alain-berset-est-il-alle-trop-loin-dans-sa-promotion-fougueuse-des-vaccins/>

¹⁰ Covid-19 : l'OMS demande la levée des interdictions de voyage et du passe vaccinal pour voyager
<https://news.un.org/fr/story/2022/01/1112642>

¹¹ The SwissCovid Digital Proximity Tracing App after one year : Were expectations fulfilled?
<https://smw.ch/index.php/smw/article/view/3063/5090>

¹² Six mois après, quel bilan pour SwissCovid ?
<https://www.letemps.ch/economie/cyber/six-mois-apres-bilan-swisscovid>

¹³ SwissCovid, nous as-tu vraiment été utile durant la pandémie ?
<https://www.letemps.ch/economie/cyber/swisscovid-astu-vraiment-utile-durant-pandemie>

¹⁴ Ordonnance sur les autorisations dans le domaine des médicaments
<https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/2018/786/20200101/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-2018-786-20200101-fr-pdf-a.pdf>

¹⁵ Médicaments Covid-19 : programme d'encouragement
<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/heilmittel/foerderprogramm-covid-am.html>

¹⁶ Le Conseil fédéral prolonge le programme d'encouragement pour les médicaments contre le Covid-19
<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-94577.html>

¹⁷ Essai Clinique Noorik Biopharmaceuticals AG – A Study of Micro Dose Ambrisentan in Hospitalized Patients With Respiratory Insufficiency Due to COVID-19
<https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT04711000>

¹⁸ GeNeuro annonce ses résultats annuels 2022 et fait le point sur ses développements
<https://www.geneuro.com/data/news/GeNeuro-CP-5-avril-2023-FR-resultats-2022.pdf>

¹⁹ La majorité des vaccins Covid suisses va finir à la poubelle
<https://www.24heures.ch/la-majorite-des-vaccins-covid-suisses-va-finir-a-la-poubelle-675010465165>

²⁰ Age-stratified infection fatality rate of COVID-19 in the non-elderly population
<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S001393512201982X>

²¹ Anti | thèse — Entretien avec Daniel Koch — à 1 h 9 min 10 s
<https://www.youtube.com/watch?v=ceWEBGP2FDI>

²² Interventions physiques visant à enrayer ou à réduire la propagation des virus respiratoires
<https://www.cochranelibrary.com/cdsr/doi/10.1002/14651858.CD006207.pub6/full/fr#CD006207-abs-0011>

²³ L'OFSP publie les contrats d'acquisition des vaccins anti-Covid
<https://www.rts.ch/info/suisse/13284098-lofsp-publie-les-contrats-dacquisition-des-vaccins-anticovid.html>

²⁴ Tout savoir des sulfureux « Corona Leaks »
<https://www.blick.ch/fr/news/suisse/3-fuites-3-enqueteurs-un-politicien-quest-ce-que-les-fameuses-corona-leaks-et-qui-est-implicite-id18254680.html>

²⁵ Interpellation du conseiller national Andreas Gafner. Analyse des mesures étatiques prises pour lutter contre la pandémie
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?Affairid=20223420>

²⁶ Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce
https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/1966/57_57/20210101/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-1966-57_57-20210101-fr-pdf-a.pdf

Texte introductif de la Constitution fédérale.

Laissez-vous guider par ces lignes le 18 juin 2023!

Au nom de Dieu Tout-Puissant!

Le peuple et les cantons suisses, conscients de leur responsabilité envers la Création, résolus à renouveler leur **alliance** pour renforcer la **liberté**, la **démocratie**, l'**indépendance** et la **paix** dans un esprit de **solidarité** et d'**ouverture au monde**, déterminés à **vivre ensemble** leurs **diversités** dans le **respect de l'autre** et l'**équité**, conscients des **acquis communs** et de leur **devoir** d'assumer leurs **responsabilités** envers les **générations futures**, sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la **force de la communauté** se mesure au **bien-être** du plus faible de ses membres, arrêtent la Constitution que voici.



28min.ch

